

Liste de vérification Loi 25

Groupe Conseil GRD. Source : CAI, <https://www.cai.gouv.qc.ca/protection-renseignements-personnels/sujets-et-domaines-dinteret/principaux-changements-loi-25> (S1), CAI incidents (S2) <https://www.cai.gouv.qc.ca/protection-renseignements-personnels/information-entreprises-privées/incidents-confidentialité-mesures-sécurité-entreprises>

- ☐ Responsable désigné (par défaut la plus haute autorité, délégation par écrit possible); titre et coordonnées publiés sur le site [S1]
- ☐ Politiques de gouvernance (conservation, destruction, rôles, plaintes) adoptées et publiées [S1]
- ☐ Politique de confidentialité en termes simples et clairs (collecte par moyen technologique) [S1]
- ☐ Paramètres de confidentialité au plus haut niveau par défaut [S1]
- ☐ EFVP pour tout projet de système d'information et avant toute communication hors Québec [S1]
- ☐ Information de transparence au moment de la collecte [S1]
- ☐ Registre des incidents, conservé au moins 5 ans [S2]
- ☐ Capacité de répondre aux demandes de portabilité (depuis le 22 septembre 2024) [S1] Lien vers le côté technique : voir le guide « Sommaire du NIST CSF 2.0 » et l'article « Les 14 réglages de sécurité Microsoft 365 et Azure à vérifier ».